

Questions orales

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais demander au ministre de revoir ma question dans le hansard et de m'indiquer là où je me suis trompée.

Ma question supplémentaire concerne le fait que j'ai ici un document, obtenu grâce à la Loi sur l'accès à l'information, provenant d'un chercheur de la Division des services consultatifs cliniques et adressé au chef de recherche de la Division des normes.

Cette note de service est datée de janvier 1989 et dit à propos du Meme: «Je pense que le risque de graves complications l'emporte sur les avantages apparents possibles d'un tel implant.»

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il n'est pas intervenu immédiatement pour retirer le Meme du marché? Quelle recherche fait-on actuellement pour s'assurer que les femmes qui ont ces implants bénéficient du type de protection dont elles ont besoin? Va-t-il entreprendre une enquête indépendante pour nous assurer que le ministère a agi comme il convenait avec les renseignements dont il disposait manifestement? Je voudrais déposer ce document.

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il y a eu de multiples études qui ont été faites sur la question des implants mammaires. Et, en passant, l'implant Meme est retiré du marché depuis un an. Il n'est pas accessible, le manufacturier ne met plus sur le marché ce genre d'implant. Il y a des études qui se font actuellement. J'ai pris une période plus longue, de six mois, pour nous permettre de faire d'autres études.

Monsieur le Président, nous venons tout juste d'avoir un rapport, et ma collègue demande une autre étude, une autre enquête. Je pense qu'actuellement nous avons les mécanismes qu'il nous faut et, dans les six mois qui viennent, nous allons prendre une décision en attendant. Ma collègue de Hamilton—Est, pour une fois, m'a félicité lors de la conférence de presse pour les décisions que j'ai prises, parce que je pense qu'elles l'ont été pour le bien des femmes canadiennes, monsieur le Président.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME CONCERNANT LES EMPLOYÉS DE MAISON

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Hier, le ministre a modifié le programme concernant les employés de maison en dépit du fait que le comité de la Chambre des communes étudiait toujours ses propositions du 30 janvier et n'avait pas encore fait son rapport à la Chambre.

En fait, le comité attendait des renseignements supplémentaires de son ministère afin de prévoir d'autres réunions et de préparer son rapport.

Je veux que le ministre dise à la Chambre pourquoi il a apporté ces modifications hier avant que le comité ne fasse rapport de ses recommandations. Pourquoi a-t-il complètement méprisé, dégradé et humilié ce comité parlementaire?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député me connaît. Il sait, j'en suis sûr, que je ne mépriserais jamais des collègues de la Chambre des communes.

La déclaration que j'ai faite le 30 janvier était le résultat de consultations qui avaient duré deux ans et d'une étude du programme concernant les employés de maison étrangers. Je sais que le sous-comité du comité permanent étudie ce programme.

Si les députés qui siègent à ce comité proposent des recommandations en vue d'améliorer ce programme, je les étudierai sérieusement. À mon avis cela ne diminue en rien les efforts du sous-comité du comité permanent.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le gouvernement parle de réforme parlementaire et de l'importance du rôle des comités, mais encore une fois ignore ces derniers et ne tient pas compte de leur avis.

Dans ce cas, aucun témoin ayant comparu devant le comité n'a appuyé les propositions du gouvernement. Aucun n'a été consulté, contrairement à ce que prétend le ministre. En outre, son représentant officiel n'a pas trouvé moyen de fournir au comité les informations qu'il demandait depuis le 26 février. Ça fait maintenant deux mois. Dans ces circonstances, je demande encore une fois: pourquoi le ministre a-t-il procédé à ces changements hier? Pourquoi le ministre n'attend-il pas le rapport du comité, qui doit paraître dans quelques semaines?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, je me refuse à attendre ce rapport car ce programme ne concerne pas l'immigration, mais la main-d'oeuvre. Les familles canadiennes ont besoin d'aides familiales à domicile. Ce programme a été interrompu en janvier, mais vu sa nécessité, nous avons décidé d'y donner suite.